

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de ville de la Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 août 2006, à 20h00, au Club Nautique St-Louis, 360 Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE: Monsieur Michel Croteau, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et aux citoyens présents.

7411 - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance régulière du 21 août 2006, tel que soumis.

7412 - Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 juillet 2006

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 17 juillet 2006, tel que rédigé.

7413 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de juillet 2006;
- Réconciliations bancaires au 31 juillet 2006
- Rapports budgétaires pour le mois de juillet 2006.

7414 – Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2006-171 à 2006-189 inclusivement, tels que préparés par la secrétaire-trésorière.

7415 – Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de juillet 2006.

7416 – Suivi du dossier de la route

Monsieur Jacques Tessier prend la parole. Sept entreprises ont demandé les documents d'appel d'offres; une réunion d'information a eu lieu avec les ingénieurs et six de ces entrepreneurs. Les soumissions seront ouvertes demain matin à 11h00.

7417 – Demande de modification à la dérogation mineure du 1054, Chemin Thomas Maher

Monsieur Denis Bourgault explique aux membres du Conseil que l'entrepreneur du propriétaire du 1054, Chemin Thomas Maher est venu rencontrer le Comité d'urbanisme afin de pouvoir déroger à la dérogation qui lui avait déjà été accordée. Il voudrait modifier le plan et faire l'escalier à l'extérieur de la plateforme qui a été construite car ils ont éprouvé certaines difficultés à réaliser le plan tel qu'approuvé.

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte des recommandations du Comité d'urbanisme et ordonne au propriétaire du 1054 Chemin Thomas Maher de se conformer à la demande de dérogation mineure qui lui avait été accordée en juin 2006 en effectuant les travaux suivants:

- 1) L'espace perdu devra être rempli de pierres naturelles rondes, non cimentées et entrelacées de terre pour permettre la végétation, tel que prévu au plan pour lequel la dérogation a été accordée;
- 2) L'escalier devra être construit à l'intérieur tel que sur le plan soumis;
- 3) La descente devra être recouverte de pierres naturelles rondes, non cimentées et entrelacées de terre pour permettre la végétation, tel que prévu au plan soumis.

De plus, suite au 1^{er} avis de cesser les travaux transmis le 13 juillet 2006, une amende de \$100. par jour de continuation des travaux est imposée et suite au 2^{ème} avis de cesser les travaux transmis le 19 juillet 2006, une amende de \$200. par jour de continuation des travaux est imposée.

7418 – Dossier du 760, Chemin Thomas Maher (prolongement d'un quai temporaire, sans permis)

Monsieur Denis Bourgault explique aux membres du Conseil qu'un quai temporaire a été érigé sans permis sur la propriété du 760 Chemin Thomas Maher, tout en le prolongeant en empiétant sur le terrain voisin.

Il est proposé par Monsieur Jacques Coulombe, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil demande au propriétaire du 760 Chemin Thomas Maher de déplacer son quai puisqu'il empiète sur la propriété du voisin, en respectant la réglementation en vigueur, lui demande de faire une demande de permis et impose l'amende minimale de \$100.00 pour avoir prolongé ce quai sans avoir préalablement demandé un permis

7419 – Dossier du 906, Chemin Thomas Maher (remise mal localisée et sans permis)

Monsieur Denis Bourgault explique aux membres du Conseil qu'une remise a été construite sans permis et sans respecter les marges en vigueur aux règlements de la Ville.

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil demande à Monsieur Bourgault d'aller rencontrer M. Couture, propriétaire du 906 Chemin Thomas Maher, pour voir s'il peut déplacer sa remise en respectant les marges en vigueur puisqu'il empiète et impose une amende de \$100.00 pour avoir construit cette remise sans avoir préalablement demandé un permis.

7420– Résolution d'appui à Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour la protection des territoires humides

Monsieur le Maire O'Donnell Bédard mentionne qu'il a rencontré le Maire de Fossambault-sur-le-Lac, Monsieur Guy Maranda concernant les problèmes de la qualité de l'eau du lac et la protection des territoires humides.

Il est proposé par Monsieur Jacques Coulombe, appuyé par Monsieur Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil appuie la Ville de Fossambault en lui apportant son support et sa collaboration dans le but de protéger les territoires humides en périphérie du Lac-Saint-Joseph et de la Rivière-aux-Pins et en particulier la tourbière du Lac-Saint-Joseph et le Lac du Grand Héron.

7421 – Délégation d'un représentant au Congrès de la FQM les 28, 29 et 30 septembre 2006

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil délègue la directrice générale, Madame Vivian Viviers pour assister au Congrès de la FQM les 28, 29 et 30 septembre 2006 au Centre des Congrès de Québec.

7422 – Dépôt différé du rôle d'évaluation 2007-2009

Il est proposé par Monsieur Jacques Coulombe, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise les évaluateurs Altus Dorion à déposer le rôle d'évaluation définitif au plus tard le 1^{er} novembre 2006, tel que prévu dans la loi tout en nous présentant cependant un projet du rôle en septembre 2006 afin de nous permettre de commencer à préparer notre budget pour l'année 2007.

7423 – Demande d'accès au Chemin Thomas Maher par une route secondaire existante

Le propriétaire du 1028, Chemin Thomas Maher a transmis une demande aux membres du Conseil pour avoir accès à la route principale en prolongeant le chemin privé qui regroupe une dizaine de propriétaires puisque son entrée se situe dans une courbe qu'il considère dangereuse.

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil donne mandat à Monsieur Denis Bourgault de faire des recherches à savoir à qui appartient ledit chemin privé et de voir s'il y a lieu de faire un arpentage afin d'en déterminer la propriété.

Période de questions

Certaines personnes s'interrogent sur les travaux routiers qui débiteront bientôt. De plus on s'interroge sur les poissons morts qui ont été retrouvés sur le lac dernièrement. Monsieur Bédard répond qu'il y a actuellement détérioration du premier lac. Il y a eu un manque d'oxygène et les poissons sont morts suite à un réchauffement de l'eau. Il

mentionne que tous les citoyens devront envisager un changement de comportement pour l'aménagement des berges car les murs de pierre aident au réchauffement de l'eau. Il y a toute une éducation à faire pour protéger notre lac.

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h15

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire